

Charte de visite

Je soussigné(e)
Demande à rendre visite à

Je m'engage à respecter les règles d'organisation mise en place par l'établissement, à savoir :

- une durée de visite de **45 minutes**. Cette durée pourra être modulée par l'établissement. Pour des raisons d'organisation, la demande de visite doit être faite au préalable, et l'horaire et la fréquence fixés par l'établissement strictement respectés.
- des visites limitées à **une** personne maximum dans **les espaces de convivialité**..
- des visites permises uniquement pour les personnes majeures.
- les mesures de sécurité de la visite :
 - le respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique (distance minimale d'1,50m avec toute personne) qui seront rappelées au début de la visite. Ainsi, il n'est pas possible de toucher le résident, de partager des denrées...
 - le circuit sécurisé qui sera mis en place par l'établissement afin d'éviter notamment tout contact avec les résidents et les personnels de l'établissement,
 - le respect des consignes pouvant être données par la personne désignée par l'établissement accompagnant le résident.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas avoir pris dans les 12h un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine, ibuprofène, etc.),
- ne pas avoir de symptômes (absence de signe respiratoire, de signe ORL aigu ou de signe digestif, etc, au moment de la visite et dans les 15 jours qui la précède).

J'ai pris connaissance du fait que ces mesures pourront être renforcées, et que ma visite pourra éventuellement être annulée en fonction de la situation sanitaire.

Fait à
Le
Signature

A renseigner par l'établissement :

Votre visite a été fixée le 2020 àH

Pour une durée deminutes

Il est rappelé qu'en cas de transgression des règles de sécurité et gestes barrières par les proches, leurs visites seront suspendues.

Le :
Visa de l'établissement